Procédure Exclusion/Inclusion.

Une décision d'exclusion/inclusion est prise par la direction :

- L'élève est informé sur le courrier de la sanction qu'il doit avoir ses cahiers de cours de la journée.
- L'équipe pédagogique est informée par mail et cela apparaît sur Pronote.
- A son arrivée, l'élève est pris en charge par la vie scolaire.

Si malgré ça, l'élève se présente en cours, **vous ne devez pas l'accepter**. Merci de le faire accompagner à la vie scolaire.

La 1ère heure, un travail de réflexion en lien avec le motif de la sanction est donné à l'élève par la CPE référente.

Chaque professeur qui accueille la classe de l'élève exclu/inclus choisit un(e) élève sérieux(e). Cet élève descend **à la fin du cours** en vie scolaire où un AED photocopie les cours qui se sont déroulés l'heure précédente, puis remonte. Un temps de retard relatif lui sera octroyé.

Les AED apportent les cours à l'élève exclu/inclus qui recopie les leçons sur les cahiers concernés. Il peut s'agir de leçons ou d'exercices*.

L'élève exclu/inclus ne fait pas la récréation en même temps que ses camarades, un temps de pause lui est accordé en décalé.

Cordialement,

Les CPE

*situations particulières telles que cours d'EPS, d'arts appliqués ou d'atelier, du travail sur la discipline concernée doit être fourni.